FORMATION
CAM
INITIATION AU CODE DU SPORT

FÉDÉRATION DES ARTS MARTIAUX AUTONOMES

SAISON 20XX-20XX

Version 20XX.XX

INTRODUCTION :

Bienvenue à ce cours d'initiation au Code du Sport, spécialement conçu pour les futurs assistant moniteurs d'arts martiaux âgés de 16 ans et plus.

Dans ce cours, nous explorerons en détail les aspects clés du Code du Sport en France, mettant l'accent sur son application dans le contexte des arts martiaux.

SOMMAIRE

MODULE 1 - Le code du sport

MODULE 2 - Principes Fondamentaux

MODULE 3 - Sécurité dans les arts martiaux

Module 1 :

Le Code du Sport

Qu’est-ce que le Code du Sport ?

Le Code du Sport constitue la référence légale incontournable pour toutes les activités sportives en France.

Édicté par les autorités compétentes, il établit les bases légales régissant la pratique sportive, les obligations des acteurs et les règles de fonctionnement des structures sportives.

Le Code du Sport est composé de plusieurs parties, chacune traitant de domaines spécifiques, allant de l'organisation des compétitions à la sécurité des pratiquants.

Pour les futurs assistant moniteurs d'arts martiaux, il est essentiel de comprendre les sections pertinentes liées à l'enseignement et à la sécurité.

Objectifs du Code du Sport

Assurer la sécurité des participants : Le Code du Sport met un fort accent sur la sécurité des pratiquants. Il établit des normes et des protocoles visant à minimiser les risques d'accidents et à assurer des conditions d'entraînement sécurisées.

Promouvoir des valeurs éthiques et morales : Les arts martiaux sont profondément ancrés dans des principes moraux. Le Code du Sport encourage et impose des comportements éthiques, du respect envers les adversaires à l'intégrité des compétitions.

Faciliter le développement équilibré du sport : En favorisant le développement équilibré, le Code du Sport vise à éviter les déséquilibres et les abus au sein des structures sportives. Il promeut l'équité et l'accessibilité à la pratique sportive pour tous.

Encourager l'égalité et la non-discrimination : Fondamental, le principe d'égalité est inscrit dans le Code du Sport. Il garantit que tous les individus, indépendamment de leurs caractéristiques, ont un accès équitable aux activités sportives.

Responsabilités des assistants moniteurs

En tant qu'assistant moniteur, votre rôle est d'appliquer ces principes dans le cadre des arts martiaux.

Cela implique :

Respect des règles du dojo : Assurez-vous que les règles établies dans le dojo sont respectées, de la discipline en classe à la sécurité pendant les entraînements.

Application des principes éthiques : Incarnez les valeurs éthiques enseignées dans les arts martiaux. Montrez l'exemple en termes de respect, d'intégrité, de courtoisie, et d'humilité.

Garantie de la sécurité des pratiquants : Suivez scrupuleusement les protocoles de sécurité définis par le Code du Sport. Veillez à ce que l'équipement de protection soit utilisé correctement et que les conditions d'entraînement soient sécuritaires.

Module 2 :

Principes Fondamentaux

Respect des règles et des autres

Respect des règles du dojo : Les arts martiaux reposent sur des règles précises, garantissant la sécurité et le bon déroulement des séances d'entraînement. En tant qu'assistant moniteur, vous devez être un exemple en respectant et en faisant respecter ces règles.

Respect envers les instructeurs : Le respect envers les instructeurs est fondamental. Écoutez attentivement leurs enseignements, suivez leurs directives et soyez respectueux dans toutes les interactions.

Respect envers les collègues : Travailler en équipe avec les autres assistants moniteurs et instructeurs renforce la cohésion du dojo. Respectez leurs idées, partagez vos connaissances et collaborez pour offrir la meilleure expérience d'entraînement possible.

Respect envers les élèves : Chaque élève, du débutant à l'expert, mérite le respect. Soyez attentif à leurs besoins, adaptez votre enseignement en conséquence et encouragez une atmosphère respectueuse entre les élèves.

Non Discrimination

Égalité des chances : Assurez-vous que tous les pratiquants ont des opportunités égales de participer et de progresser dans les arts martiaux, quelles que soient leurs caractéristiques individuelles.

Non-discrimination basée sur l'origine, le sexe, l'âge, ou les capacités : Traitez chaque individu équitablement, sans préjugés. Évitez toute forme de discrimination, que ce soit liée à l'origine ethnique, au genre, à l'âge ou aux capacités physiques.

Inclusion : Favoriser l'inclusion en adaptant les cours aux besoins divers des pratiquants. Encouragez la diversité et assurez-vous que chacun se sente bienvenu et respecté.

Module 3 :

Sécurité dans les Arts Martiaux

Equipement et sécurité

Inspection de l'équipement : Avant chaque séance d'entraînement, assurez-vous que l'équipement de protection, tel que les protège-dents, les protège-tibias et les casques, est en bon état. Remplacez tout équipement défectueux.

Ajustement correct : Chaque pratiquant doit porter un équipement correctement ajusté. Veillez à ce que les protège-dents soient bien positionnés, que les casques ne soient ni trop lâches ni trop serrés, et que les protège-tibias couvrent efficacement la zone nécessaire.

Connaissance de l'équipement : En tant qu'assistant moniteur, familiarisez-vous avec l'équipement de protection spécifique à votre discipline martiale. Comprenez comment chaque pièce fonctionne et expliquer son importance aux pratiquants.

Surveillance médicale

Exigences médicales : Avant l'inscription à des cours d'arts martiaux, assurez-vous que chaque pratiquant fournit un certificat médical indiquant qu'il est apte à participer à des activités sportives.

Communications médicales : Soyez informé des problèmes médicaux potentiels des pratiquants. Établissez une communication ouverte pour comprendre leurs besoins spécifiques et adaptez les exercices en conséquence.

Réaction aux urgences médicales : En cas d'urgence médicale, soyez prêt à réagir rapidement. Connaissez l'emplacement du matériel de premiers secours et les procédures d'urgence du dojo.

Module 4 :

Encadrement des activités

Qualifications requises

Formation spécifique : Suivez les formations spécifiques recommandées par les fédérations sportives ou les organismes de régulation des arts martiaux. Ces formations peuvent inclure des modules sur l'enseignement, la sécurité, et les principes éthiques.

Certifications : Obtenez les certifications requises pour enseigner votre discipline martiale spécifique. Assurez-vous que ces certifications sont reconnues par les instances appropriées.

Renouvellement des qualifications : Restez à jour avec les exigences de renouvellement des qualifications. Les formations continues sont essentielles pour maintenir et développer vos compétences en tant qu'instructeur.

Responsabilités envers les pratiquants

Adaptation aux besoins individuels : Chaque pratiquant est unique. Adaptez vos enseignements pour répondre aux besoins et aux capacités individuelles. Respectez les limites physiques et encouragez la progression graduelle.

Communication ouverte : Établissez une communication ouverte avec les pratiquants. Encouragez-les à partager leurs préoccupations, leurs limitations physiques, et leurs objectifs. Cette communication favorise un environnement d'apprentissage collaboratif.

Séances d'entraînement sécurisées : Veillez à ce que les conditions d'entraînement soient sûres. Éliminez les dangers potentiels, surveillez l'utilisation correcte de l'équipement, et maintenez un niveau de supervision adéquat pendant les activités.

Évaluation continue : Évaluez régulièrement la progression des pratiquants. Identifiez les domaines où des améliorations sont nécessaires et ajustez vos enseignements en conséquence.

Le Code du Sport en France est un ensemble de textes législatifs et réglementaires qui régissent le domaine du sport.

Il est constitué de plusieurs parties, et les articles peuvent être modifiés ou ajoutés au fil du temps.

En raison de sa complexité et de son évolution constante, il n'est pas pratique de fournir l'intégralité du Code du Sport ici.

Cependant, vous pouvez consulter le Code du Sport actuel sur le site officiel Legifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/), qui propose une version à jour de la législation française, y compris le Code du Sport.

Pour accéder directement au Code du Sport sur Legifrance, vous pouvez suivre ces étapes :

Visitez le site Legifrance à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/.
Dans la barre de recherche, saisissez "Code du Sport" et appuyez sur Entrée.
Sélectionnez la version la plus récente du Code du Sport dans les résultats de la recherche.

Cela vous dirigera vers la version actuelle du Code du Sport, où vous pourrez explorer les différentes parties et articles qui régissent le secteur sportif en France.

FÉDÉRATION DES ARTS MARTIAUX AUTONOMES

SAISON **20XX-20XX**

Version 20XX.XX